



Le Courrier

de Fay-lès-Nemours
www.fay-les-nemours.fr

N°2 - 2^e semestre 2020



Le mot du maire

En cette fin d'année encore placée sous contraintes sanitaires dues à la pandémie toujours présente et qui nous affectent tous, le Conseil municipal et moi-même souhaitons vous remercier de votre respect du confinement, des gestes barrières, du port du masque en toutes circonstances, que nous avons pu constater dans notre commune.

Bien évidemment, nos liens sociaux et familiaux s'en trouvent affectés.

Nous avons une pensée pour toutes les personnes âgées qui coupées du lien filial, vivent parfois très seules.

Les répercussions du confinement commencent à se faire sentir économiquement ; des familles sont déjà dans la détresse par la perte d'emploi. Je tiens à rappeler que tous vos élus se tiennent à votre disposition concernant vos difficultés concernant l'emploi ou l'entreprise pour vous aider à faire le lien avec les dispositifs d'aide de l'État, de la Région ou du département ou encore pour gérer des éventuelles situations difficiles via la CCAS, commission communale des solidarités et de l'action sociale.

En cette fin d'année, nous avons décidé, au titre de la solidarité avec les commerçants et artisans locaux, d'offrir des chocolats des Lys et des places de cinéma du Méliès de Nemours aux plus jeunes pour compenser l'absence du joli spectacle de Noël habituellement proposé par l'Association Loisirs Amitiés. Il n'a pas non plus été possible d'organiser pour nos séniors l'après-midi festive au point-lecture ; leurs colis de fin d'année ont simplement été distribués directement.

Plus d'informations communales sont désormais diffusées en ligne. Le site communal, très régulièrement mis à jour, offre une vaste somme d'informations. Lancé cet été, notre page FaceBook permet de relayer les événements de la commune au fil du temps. L'application gratuite téléchargeable PanneauPocket proposée depuis deux mois permet de recevoir des alertes en temps réel (coupure réseaux, avis de tempête...) et des informations sur les événements de la vie communale, animations culturelles et sportives, travaux de voirie, une actualité ou tout simplement annonce d'une naissance ou d'un décès pour les familles qui le souhaiteraient.

Les travaux du lotissement du parc appelé « Clos Plessis Bellière » et des voiries annexes se sont achevés comme prévu début octobre. Ces travaux conséquents et de qualité permettront d'animer une partie de notre village qui jusque-là coûtait en entretien et qui n'avait trouvé ni d'acquéreur, ni de projet d'intérêt général, même si, avec plusieurs équipes municipales, nous y avons passé des journées entières pour tenter d'aboutir.

Nous continuons à améliorer la vie quotidienne des Fayssiennes et Fayssiens avec l'installation d'un abribus très attendu face à la mairie et la pose de trois bouches à incendie supplémentaires pour sécuriser tout le village.

Un groupe de travail a été constitué pour élaborer le projet d'aménagement du pré de Carrouge. Après un large échange de vues entre quelques Fayssiens et les élus, le projet de créer un parc à jeux pour enfants sur une partie du terrain et d'organiser des jardins parta-

Sommaire

Travaux et aménagements se poursuivent

Projet de parc à jeux pour enfants au Carrouge

Des informations communales en ligne

Modification simplifiée du P.L.U.

Bientôt un pylône multi-opérateurs pour téléphonie mobile 4G

Des fleurs pour l'hiver

Un nettoyage de printemps décalé

SPANC

Projet d'enfouissement des réseaux

Le déploiement de la fibre optique

Le Plan Climat Air Énergie Territorial

Qu'est-ce que la mission locale Seine et Loing ?

Ouverture du portail des médiathèques de la CCPN

Coin Lecture

Place aux associations

La parole aux entreprises locales

Tribune libre

Cérémonie du 11 novembre

Participation citoyenne

Recensement citoyen

Urbanisme

Au revoir, Gilles

État civil

Collecte des sapins

Église Saint Sulpice, faites un don

gés grâce à une nouvelle association sur l'autre partie a été retenu. La signature d'une convention entre la mairie et l'association pour mise à disposition de cette partie du terrain à titre gratuit mais avec contres-parties est en cours. Nous espérons que cette place de village puisse ainsi accueillir petits et grands pour « cultiver l'éveil » de tous.

Dans ce journal, le dossier du déploiement de la fibre chez l'habitant porté par le syndicat mixte départemental Seine-et-Marne Numérique et la Communauté de Communes du Pays de Nemours, vous est expliqué en détail pour vous permettre d'avoir une vision claire du calendrier. Vous trouverez aussi des informations concernant d'autres dossiers intercommunaux importants comme celui du PCAET, plan climat air énergie territorial, qui permettra de développer des boucles cyclistes sur tout le territoire. Par ailleurs, nous venons d'être informés que, suite à notre demande de changement de sectorisation au niveau des collèges, nous dépendrons désormais du collège de Vasco de Gama à Saint-Pierre-lès-Nemours.

Comme vous le savez, aucune animation, aucune rencontre n'ont pu vous être proposées. Le Point-Lecture a assuré un service « Click & Collect » pendant la période de fermeture administrative pour ne pas rompre avec l'envie de lire et l'accès de la connaissance. Le 11 novembre dernier, vos élus ont honoré nos soldats morts pour la France, sans autre présence et sans partager le verre de l'amitié.

Nous ne pouvons écrire ses quelques lignes sans avoir une pensée pour la famille Clavelou, Sabine, Antoine et Benoit qui ont longtemps habité Faÿ. Gilles nous a quittés trop tôt, en juillet dernier. C'était un travailleur infatigable, reconnu par ses pairs. Il était apprécié pour sa joie de vivre et son humour, souvent présent aux différentes manifestations de Faÿ. Nous le regretterons longtemps !

En espérant que ce journal, fruit d'une collaboration entre les bénévoles de nos associations et des élus, vous permettra d'avoir un maximum d'informations en ces temps où les relations sociales sont bien limitées.

Nous vous souhaitons de pouvoir passer les fêtes de fin d'année dans les meilleures conditions possibles et espérons que 2021 soit l'année de la « libération et de l'après-pandémie » afin que chacun puisse se réaliser dans son travail, ses loisirs et surtout retrouver ses proches et sa famille.

Christian PEUTOT

Travaux et aménagements se poursuivent

● Rénovation de l'église

Comme nous vous en informions dans le journal n°1 en juillet dernier, l'importance des travaux concernant le caquetoire que nous pensions relativement modestes et rapides au départ se sont révélés beaucoup plus importants que prévu. Le mauvais état de la charpente et de la maçonnerie de couronnement ainsi que du contrefort dont le soubassement s'est dérobé, a nécessité le dépôt d'un permis de construire modificatif et la recherche de subventions complémentaires.

Les bâtiments de France et la Direction Régionale des Affaires Culturelles nous ont demandé de passer par un bureau de contrôle pour les travaux de soubassement du contrefort.

Nous avons décidé, pour ne pas perdre trop de temps, de finir les travaux extérieurs de l'église, le caquetoire et les rives du clocher en grès et en plomb, puis d'entreprendre les travaux de consolidation du contrefort dans un marché lié aux travaux intérieurs de l'édifice.

Les travaux du caquetoire ont été achevés mi-novembre ainsi que les rives du clocher.

Nous tenons à remercier nos généreux donateurs toujours aussi présents. Il est à souligner l'importance du montant de leurs dons pour la rénovation de notre église en 2020 sachant très modeste la souscription à la Fondation du patrimoine provenant de nos animations cette année.

Christian Peutot



● Aménagement du parc et mise en vente des terrains du lotissement clos Plessis-Bellière

Comme annoncé, l'aménagement du parc et les travaux du lotissement se sont achevés début octobre. Il ne restera, à l'heure où cet article est rédigé, que la plantation de deux arbres et d'une haie vive en contrebas du grillage à réaliser.

Tous les réseaux, eau, électricité, fibre optique (intégrée au déploiement sur le village en 2021), ont été passés pour que chaque lot puisse être desservi. L'assainissement restera à la charge de chaque acquéreur dans le cadre du service public d'assainissement non collectif.

Le parc a été nettoyé et l'allée douce préservée pour un accès en toute sécurité aux piétons, cyclistes, cavaliers... Une partie de la voie douce centrale est en voie partagée asphaltée de façon à assurer à BJM Services, l'accès à ses bâtiments (ancien bâtiment dit « C4 » et garage de Loulie).

Nous avons fait le choix de garder la gestion communale du mur rue du Château de façon à pouvoir réagir vite en cas de problème (éboulement...). Une entrée a été réalisée permettant d'y circuler avec un tracteur pour refaire une partie de ce mur le cas échéant et d'entretenir la végétation.

La partie basse du parc fera l'objet d'un aménagement paysager avec la constitution d'un groupe de travail permettant de rendre à ce parc ses « lettres de noblesse », après un abandon de plusieurs décennies.

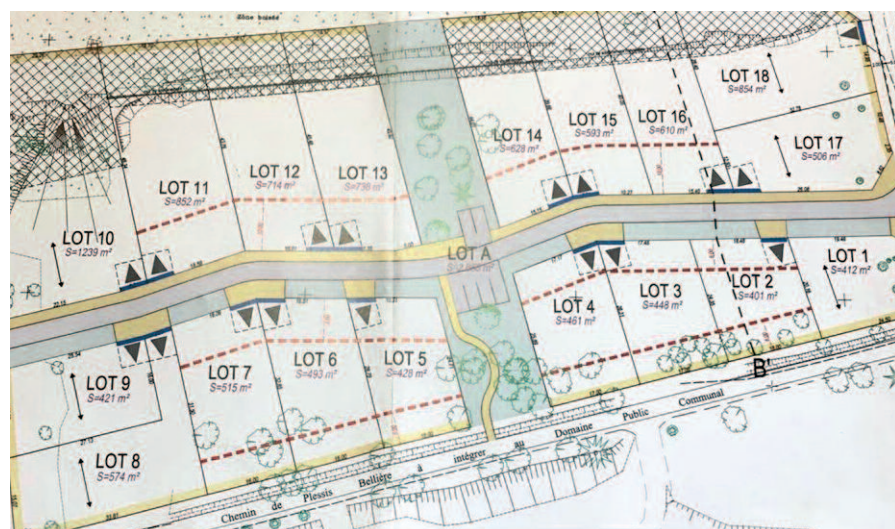
La voirie du lotissement et de l'allée du parc a été sous-traitée à Eurovia.

Nous souhaitons remercier l'entreprise Tinet qui a réalisé un travail remarquable accompagnée d'Ecmo, de Somelec, d'Enedis, d'Orange, de l'entreprise Desjardins et d'Arc77 (SPS).

Le coût d'opération du lotissement s'élève à 940 000 €TTC.

Rappelons que l'État nous aura subventionné à hauteur 58% et que notre emprunt est à un taux très bas.

La commercialisation a été accordée à toute agence immobilière ou constructeur en ayant fait la demande, sans exclusivité ni passe-droit. Nous comptabilisons, à ce jour, quatre lots réservés sur les dix-huit existants, dont le plus grand et le plus petit !



● Remerciements à l'entreprise BJM Services

Nous souhaitons remercier l'entreprise BJM Services pour le prêt de son broyeur de branches. Celui-ci a permis aux agents, accompagnés de la plupart des élus, d'éliminer les branches dans le parc et de libérer ainsi les parcelles à la vente.

Nous remercions également Maximilien Brousse, Fayssien d'origine et salarié de BJM Services, d'avoir « conduit » le broyeur toute la journée et aidé la commune avec entrain.

Christian Peutot

● Un nouvel abribus face à la mairie

Entièrement financé par la commune pour un coût total de 4 941€, cet abribus situé face à la mairie a été installé sur une dalle béton pour les voyageurs utilisant la ligne régulière 13B ainsi que le TAD, transport à la demande.

Les voyageurs attendront désormais à l'abri des intempéries les passages matinaux du lundi au vendredi :

- des deux bus à 6h15 et 7h16 à destination de la gare et la cité scolaire,
- du bus scolaire à 8h09 pour les écoles maternelle et primaire de Bagneaux-sur-Loing, ainsi qu'en journée de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le véhicule réservé grâce au service TAD en direction du centre ville de Nemours, de la gare ou de l'hôpital.

Le Transport À la Demande est un service de transport collectif uniquement sur réservation sur l'application (7j/7 - 24h/24), le site Internet (7j/7 - 24h/24) ou par téléphone au 09 70 80 96 63 de 9h à 18h du lundi au vendredi (hors jours fériés). Trente minutes avant le départ, une alerte est adressée sur téléphone portable pour rappeler la prise en charge (point d'arrêt, heure, véhicule...). Le véhicule arrive à l'heure dite et le conducteur accueille le voyageur qui valide son titre de transport habituel avant de s'installer.

Hanspeter Badja



● Extension du columbarium du cimetière

Le choix croissant de la crémation requérant d'augmenter le nombre de places, nous avons créé cinq cases supplémentaires dans le columbarium. Une subvention de l'État de 3 917,34 € au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux nous a été accordée pour ces travaux.

Christian Peutot



● Sécurité Incendie : pose de bouches d'incendie supplémentaires

L'analyse du schéma de défense extérieure contre l'incendie avait mis en lumière le manque de trois bouches d'incendie dans le village.

Pour assurer une sécurité optimale contre l'incendie à tous les Faÿssiens, ces trois nouvelles bouches d'incendie ont été installées, situées rue Grande face au parking de la mesure, au niveau du cimetière, dans la côte de la rue des Roches en particulier pour desservir la propriété en second rang en haut de de la rue et la troisième dans le parc pour le lotissement clos Plessis-Bellière.

Désormais en cas d'incendie, les sapeurs-pompiers pourront intervenir plus rapidement et efficacement pour les personnes et leurs biens dans tout Faÿ.

Le schéma de défense extérieure contre l'incendie nous a donné droit à une subvention de l'Etat de 2 080 € au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux.

Éric Leydier



Projet de parc à jeux pour enfants au Carrouge

Suite aux échanges fructueux entre quelques Faÿssiens et le Conseil municipal, le terrain communal de Carrouge situé à l'angle de la rue des prés et la rue de Château-Landon, va accueillir un parc à jeux pour enfants ainsi que les activités de l'association les jardins du Carrouge.

Nous prévoyons d'adapter un terrain d'environ 500 m² à côté du grand saule réservé à l'accueil des enfants et de leurs parents et de l'équiper :

- D'une structure composée d'une tour couverte, d'un mur à grimper, d'un escalier avec rambarde et d'un toboggan,
- D'un ensemble de barres fixes à hauteur de 1 m et 70 cm,
- D'un pont amazonien,
- De deux jeux de place sur ressort,
- D'un tourniquet de 6 places,
- D'une pyramide, hauteur de chute 1500 mm composée d'un pilier central d'une hauteur de 1,50 m et de son filet en corde,
- D'une bascule de 2 m à deux places,
- De deux bancs pour adultes

Ce parc à jeux, valorisant l'un de nos terrains communaux, devrait voir le jour dès 2021.

Claude Michault

Des informations communales en ligne

👉 PanneauPocket

L'actualité de notre commune est désormais diffusée sur l'application gratuite téléchargeable sur smartphone PanneauPocket et sur les quatre panneaux municipaux situés à la mairie, à Carrouge, au 4 rue de l'église et rue de Foljuif.

Quasiment depuis le lancement de l'application sur smartphone et tablette fin octobre, chaque message a été lu plus de 200 fois.



👉 Facebook

Lancée fin août, notre page a déjà 216 abonnés.

De 200 à plus de 1 000 personnes sont touchées par nos publications.



👉 Site Internet <https://www.fay-les-nemours.fr/>

En 2020, le site officiel de la commune a été consulté 741 fois avec une moyenne de 67 vues par mois, et presque chaque fois sur différents onglets pour :

- Lire les Flash info et les journaux Courrier de Faÿ (25 par mois), les comptes-rendus des Conseils municipaux (55 par mois),
- Faire des démarches en ligne (25 par mois), le SPANC (33 par mois), le PLU (38 par mois),
- S'informer de la vie associative (41 par mois) et des activités du Point Lecture Multimédia (32 par mois).



Bientôt un pylône multi-opérateurs pour téléphonie mobile 4G

Comme évoqué dans le journal de juin dernier, nous devons trouver une solution en vue d'améliorer la couverture de téléphonie mobile sur le village, le but étant de pouvoir utiliser son téléphone portable en tout point du village sans devoir trouver la place idéale dans sa maison, voire sortir sous la pluie pour téléphoner, pour certains d'entre-nous.

A cet effet, dans le cadre de l'opération gouvernementale New-Deal, SFR nous a proposé de monter un mât permettant d'accueillir son émetteur ainsi que les 3 autres opérateurs concurrents.

N'ayant recueilli aucune remarque ou contestation de la part des Fayssiens, le Conseil municipal s'est prononcé, début septembre dernier, en faveur du projet.

Instruit à la Communauté de Communes du Pays de Nemours, le permis de construire a été affiché sur site à la Boulonnière comme l'exige la loi, avec deux constats d'huissier.

La planification des travaux est prévue pour avril 2021 et nous espérons une mise en service pour septembre 2021 si l'approvisionnement en matériel et les conditions climatiques le permettent.

Christian Peutot

Modification simplifiée du P.L.U

La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a porté sur la distance de constructibilité par rapport à la voie d'accès des six parcelles sur le terrain situé entre les 30 et 34 rue des Prés.

Cette modification simplifiée a été souhaitée par les propriétaires qui ont accepté de prendre en charge l'ensemble de la procédure.

La démarche a été validée par délibération au Conseil municipal du 9 novembre dernier et permet de construire la façade à une distance maximum de 8 m de la rue.

Christian Peutot

Des fleurs pour l'hiver

Durant l'automne, les agents techniques communaux, Dominique et Joël, ont travaillé à l'embellissement des divers massifs et jardinières du village. Titulaire d'un diplôme d'aménagement des espaces verts et Conseiller municipal, j'ai contribué à l'acquisition de plus de 500 plantes, pensées, myosotis... qui ont été réparties sur l'ensemble de notre charmante bourgade. Des bulbes de tulipes et narcisses ont également été plantés.

Merci à nos agents communaux qui œuvrent à la valorisation paysagère de la commune pour le bien-être de tous les Faÿssiens et de leurs visiteurs.

Romain Migeon



Un nettoyage de printemps décalé

Le 18 juillet, à l'initiative du Président de l'association des chasseurs de Faÿ, Jacky Carreras, avait lieu la première animation sur la commune suite au déconfinement. Faÿssiens bénévoles et chasseurs s'étaient réunis pour ramasser les divers déchets dans et autour du village de bon matin. Cette joyeuse équipe de volontaires a ensuite partagé le casse-croûte campagnard offert par la commune, pendant lequel a régné une chaleureuse ambiance, chacun respectant néanmoins strictement les règles sanitaires en vigueur.

Ce fut un très joli moment de partage, ce qui nous avait bien manqué depuis si longtemps ! Merci à tous ! Un merci spécial à Nelly toujours prête à aider. Merci également à Christian et à mes collègues élus pour m'avoir aidée à organiser cette belle journée conviviale tout en protégeant la nature !!...

Martine Paroissien



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

En 2020, sept installations nécessitaient un contrôle de bon fonctionnement. En 2021, trente-sept contrôles de bon fonctionnement sont programmés. Les habitants recevront un courrier de notification avec prise de rendez-vous.

Quelques rappels :

- Visite de contrôle de l'installation : elle doit avoir lieu obligatoirement tous les 5 ans ; lorsque réalisée par la commune, la visite coûte 45 €
- En cas de refus du contrôle, la commune n'aurait bien évidemment aucune responsabilité en cas de dysfonctionnement ou de pollution par l'installation.

Deux fois par an en Juin et Septembre, SARL Des Brosses à Treilles en Gâtinais, entreprise agréée et conventionnée, propose la vidange de l'installation au tarif préférentiel 2020-21 de :

- 160 € pour une fosse de 3000 l,
- 178 € pour une fosse de 4000 l,
- 196 € pour une fosse de 5000 l.

Contact au 02 38 87 91 41 ou au 06 19 14 02 59.

À noter qu'utiliser les services de cette entreprise n'est pas une obligation.

En cas de vente ou d'achat immobilier, le diagnostic de l'installation existante doit être réalisé par un organisme extérieur agréé ; la SAUR notamment assure ce diagnostic. En cas d'acquisition d'une maison ayant une installation non conforme, l'acquéreur doit obligatoirement entreprendre les travaux nécessaires à mettre son installation en conformité dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

Hanspeter Badja



Projet d'enfouissement des réseaux

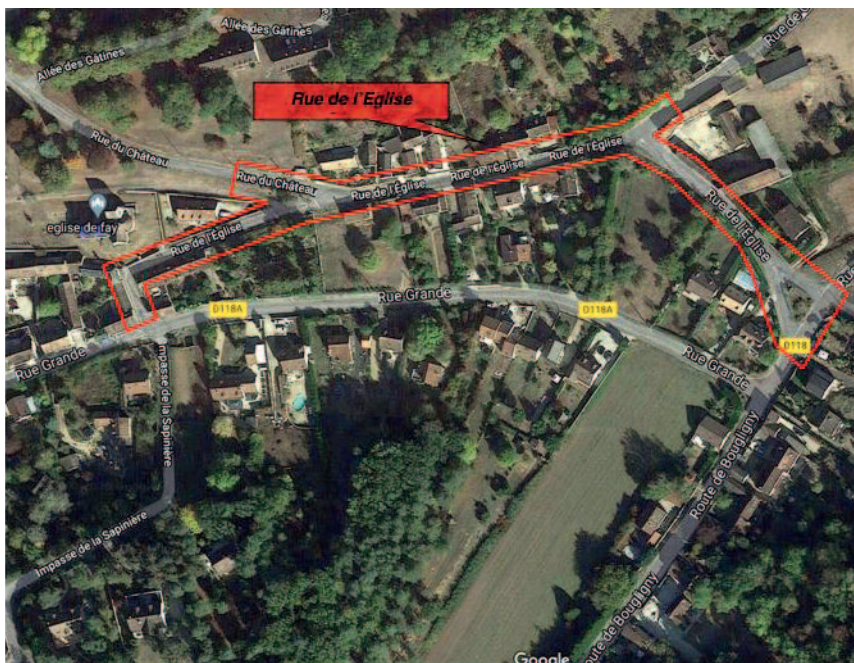
En Conseil municipal du 9 novembre dernier, vos élus ont souhaité que soient enfouis les réseaux rue de l'Église sur toute sa longueur, de la rue Grande à Petit-Bagneaux.

Les réseaux pris en compte sont ceux de l'éclairage domestique pour un coût de 168 794 € TTC, de l'éclairage public pour 84 031 € TTC ainsi que des communications électroniques estimées à 72 193 € TTC. Le montant total estimé par le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) s'élève à 325 018 € TTC, avec un reste à charge pour la commune de 171 861 € soit près de 52%.

Le planning du SDESM étant déjà complet pour l'année 2021, nous espérons pouvoir lancer les travaux en 2022.

Les réseaux enfouis permettront de rendre plus esthétique cette partie historique du village autour de ses édifices emblématiques que sont le château et l'église.

Christian Peutot



Le Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.)

Suite aux accords de Paris et à la loi de 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de mettre en œuvre le P.C.A.E.T. Ce plan est un outil stratégique et opérationnel, fixant des objectifs précis dont l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, de la nourriture consommée, préservation de la bio-diversité, réduction des gaz à effet de serre.

Après une étude impliquant les élus de la CCPN et l'Ecole des Mines entre 2017 et 2020, le diagnostic Climat-Air-Energie établi pour l'ensemble du territoire a été validé par le Conseil communautaire du 3 décembre dernier.

Le plan correspondant comprend 4 axes stratégiques déclinés en 38 actions :

- Tendre vers un bâti sobre, efficace, et producteur d'énergie,
- Développer les mobilités durables et améliorer la qualité de l'air,
- Favoriser les pratiques et comportements écologiques au service du territoire,
- Adapter le territoire au changement climatique et préserver la biodiversité.

Suite à l'élection des membres de la CCPN le 8 juillet dernier, la nouvelle commission PCAET avait travaillé d'emblée à un « plan Vélo ». Il s'agit de relier la quasi-totalité des communes par des pistes cyclables et voies partagées, grâce à la création de bandes cyclables sur la chaussée existante. En novembre, l'Agence routière départementale a validé le plan intercommunal de liaisons cyclables proposé suite au travail de concertation entre tous les élus de la CCPN. Cette validation a été suivie d'un arbitrage financier et d'une planification par les élus. Les coûts d'opération sont estimés à 4 millions d'euros. Le dossier de demande de subvention vient d'être déposé au titre du plan de relance.

Ce plan vélo prévoit de relier, par plusieurs boucles imbriquées, les communes de Darvault à Buthiers (d'est en ouest). Il satisfait à des besoins touristiques ainsi qu'aux déplacements de première nécessité (se rendre à la gare, à l'école, à la piscine, faire ses courses...). Nous espérons ainsi impulser une dynamique sportive, de « slow tourisme » en agissant en faveur du développement des mobilités durables, favorable à l'amélioration de l'air sur le territoire de la CCPN.

En vue de suivre l'efficacité des actions en faveur de la mobilité douce et de la qualité de l'air, nous étudions actuellement la possibilité de réaliser des mesures sur la qualité de l'air de notre territoire en relevant les taux de particule fines, oxyde d'azote, dioxyde de carbone... Cela pourrait être mis en œuvre en collaboration avec la Poste grâce à des capteurs fixés sur les véhicules durant les tournées de distribution du courrier.

L'isolation thermique et le mode de chauffage des bâtiments intercommunaux et communaux sont un des autres sujets prioritaires. A ce propos, un diagnostic énergétique sera établi par le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) sur tous les bâtiments intercommunaux et les infrastructures sportives dans le but d'en réduire les coûts. Les travaux nécessaires pourront être pris en charge dans le cadre des certificats d'économies d'énergie (C.E.E.).

Différents groupes d'élus sont constitués pour travailler activement sur les axes stratégiques du PCAET :

- Gestion des déchets et économie circulaire,
- Alimentation raisonnée, circuits courts, producteurs locaux, plan alimentaire territorial,
- Énergies renouvelables et éclairage public du stade intercommunal,
- Isolation thermique et mode de chauffage des bâtiments intercommunaux et communaux,
- Mobilité douce et qualité de l'air.

Nous avons conscience que beaucoup reste à faire. Bien sûr, nous souhaitons que vous tous, à la fois citoyens et consommateurs, accompagniez les efforts de vos élus pour réduire notre empreinte carbone et ainsi contribuer à préserver la qualité de vie en sud Seine-et-Marne

Christian Peutot

3^e Vice-Président en charge du PCAET

Le déploiement de la fibre optique

● Projet départemental

En Seine-et-Marne, la totalité des 308 000 prises nécessaires auront été installées d'ici 2023 pour un coût de 358 M€ hors sites isolés d'un coût de 35 M€. Environ 60% du déploiement global a déjà été réalisé, soit 175 000 prises. Le taux de pénétration varie entre 60% et 90%, chiffre correspondant aux habitations connectées grâce à l'un des huit fournisseurs d'accès Internet (FAI) présents sur le marché dont trois très connus. Ce programme est très en avance sur les prévisions initiales d'achèvement en 2029, malgré la période de confinement.

Ce projet de déploiement, porté par le syndicat mixte, Seine-et-Marne Numérique, est essentiellement financé par des fonds publics, l'État via France Très Haut Débit (FTHD), la région Ile-de-France, le département de Seine-et-Marne et les 24 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que par le privé en zones concessives ou affermées.

En 2011, l'État avait sollicité les FAI pour obtenir des offres d'investissement. Seules les zones les plus densément peuplées et nécessitant le moins de travaux en génie civil avaient été choisies par ces fournisseurs (zones dites AMII). Ainsi, les collectivités

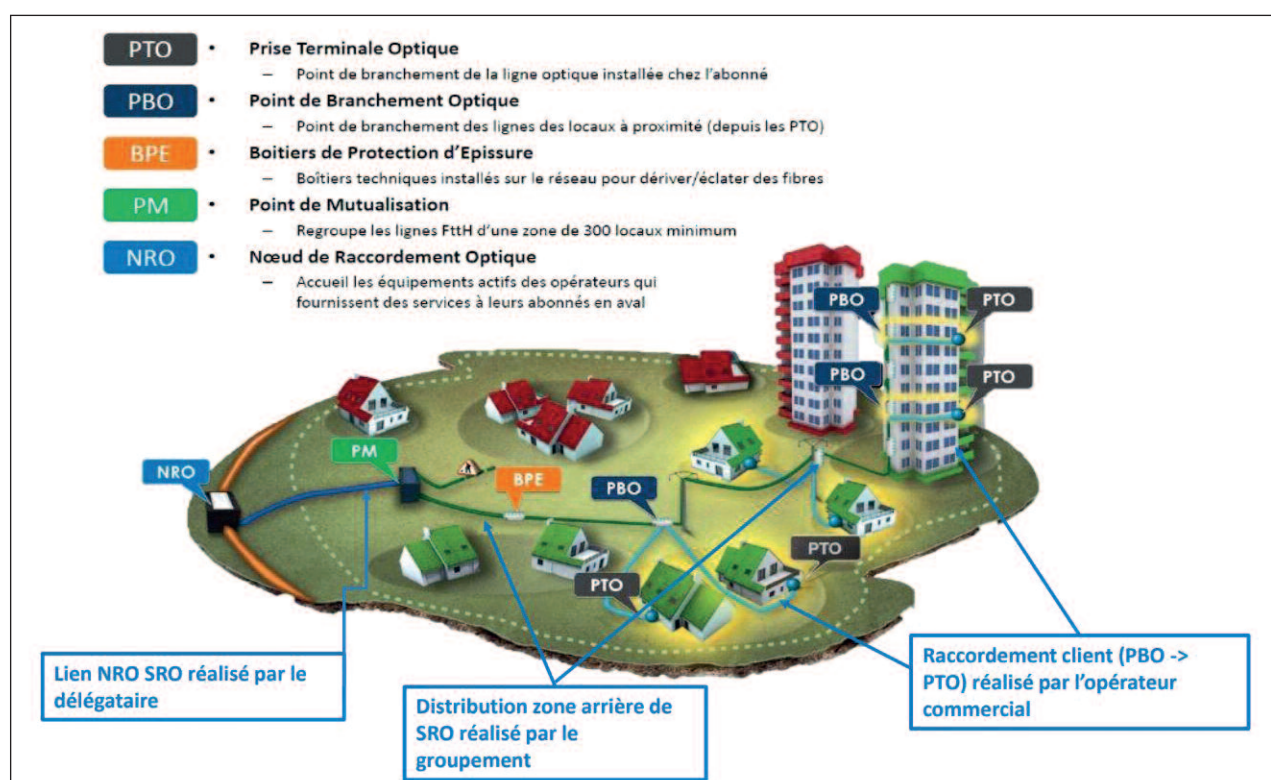
avaient dû créer leur propre Réseau d'Initiative Publique (RIP) pour couvrir l'ensemble du département.

- Des zones concessives ont été prises en charge par la société Covage lors du lancement de la délégation de service public en investissement (62%), puis en fonctionnement pour exploiter le réseau.
- Les zones les moins rentables n'intéressant pas le délégataire Covage ont été couvertes grâce à l'affermage avec deux marchés lancés, l'un avec Sobeca et Engie, l'autre avec Engie, Axians et Sogetrel.

Dans ces zones RIP, 43 nœuds de raccordement optique et 549 sous-répartiteurs optiques ont été ou seront posés dans 423 des 507 communes que compte le département.

Par ailleurs, le réseau Sem@for77 développé depuis 2006 dans le cadre d'une concession de 25 ans par une filiale de la société Covage, a coûté 129 M€. Il est dédié aux sites administratifs publics dont 100% des lycées et collèges et aux entreprises privées.

Entre 2013 et 2017, les montées en débit grâce au VDSL2 pour certaines communes en détresse numérique ont coûté 13 millions d'euros sur l'ensemble du département.



● Projet de la Communauté de Communes du Pays de Nemours

Entre 2013 et 2016 sur ce territoire, le coût de la montée en débit s'était élevé à 430 000 € pour poser 9 armoires dans 5 communes. Cette montée en débit, nécessaire pour les communes, simplifiera le passage à la fibre optique le moment venu.

En 2018, le déploiement de la fibre a été initié à Nemours, Saint-Pierre-lès-Nemours et Bagneaux-sur-Loing. Une grande partie de Nemours est déjà en commercialisation auprès des FAI ; le déploiement de la ville centre s'achèvera en 2021 avec les communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Bagneaux-sur-Loing, Châtenoy, Ormesson, Chevrainvilliers, Grez-sur-loing, Darvault, Montcourt-Fromonville et Fay-lès-Nemours.

Le déploiement 2018-2019 est déjà effectif sur les communes de Nanteau-sur-Essonne, Buthiers, Boulancourt, Rumont, Fromont, Guercheville, Burcy, Garentreville, Amponville, Larchant, Villiers-sous-Grez avec une commercialisation au 1er trimestre 2021. Le déploiement sur Amponville (hameau de Jacquville) a cependant connu beaucoup de retard dû au passage sous la voie de chemin de fer ainsi qu'à la crise sanitaire. La commercialisation initialement prévue en fin 2019 se verra offerte début 2021.

Le coût du déploiement d'un montant de 2,5 M€ pour les travaux et d'un montant total de 2,735 M€ comprenant la participation au fonctionnement du syndicat Seine-et-Marne Numérique, est intégralement assuré par l'intercommunalité. Comme la Présidente, Mme Valérie Lacroute, l'a rappelé lors de la réunion du 19 octobre que j'ai organisée pour tous les élus, seule notre Communauté de Communes pouvait porter financièrement un projet d'une telle ampleur.

● Projet à Fay-lès-Nemours

La fibre devrait être commercialisable par les FAI début 2022.

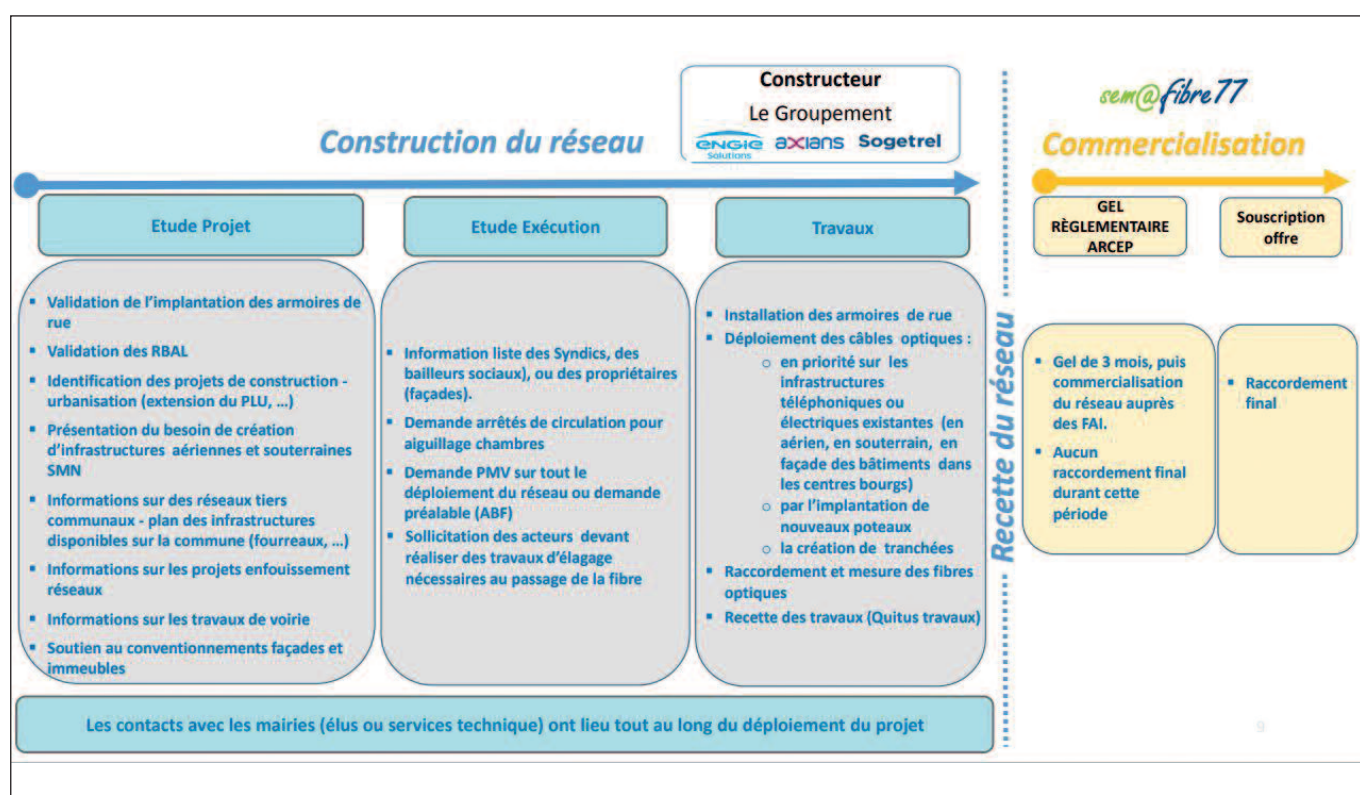
Notre commune a déjà validé l'ensemble des adresses du relevé de boîtes à lettres fourni par le prestataire Engie, ainsi que pris en compte les demandes d'administrés ayant des activités économiques sur la commune et les projets de construction publics et privés, puis remis ce listing pour lancer l'étude en juin dernier.

Il faut compter 18 mois en moyenne entre le début de l'étude et la commercialisation de l'accès Internet par la fibre, 8 mois pour l'étude de projet et d'exécution sur l'ensemble de la « poche 786B » alimentant Fay, 7 mois pour la réalisation des travaux aériens ou souterrains, en fonction des infrastructures existantes, 3 mois de gel réglementaire, imposé par l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), pour assurer la libre concurrence à chaque FAI.

Chaque habitant devra choisir un FAI pour être raccordé au point de branchement optique. Deux cas se présenteront : soit le FAI est important et un prestataire réalisera le raccordement ; soit le FAI fait partie du groupe des 5 petits FAI implantés sur le département et la société Covage réalisera la liaison.

Si les conditions sanitaires le permettent, nous organiserons une réunion publique pour présenter ce projet. Sinon, nous vous communiquerons, de façon dématérialisée, les informations importantes avant le déploiement, puis après la période de gel réglementaire de façon à ce que chacun puisse choisir son FAI.

Christian Peutor
3^e Vice-Président CCPN,
Membre du Bureau de Seine-et-Marne Numérique



Qu'est-ce que la Mission Locale Seine et Loing ?

La Mission Locale Seine et Loing, ou MLSL, association de loi 1901, a pour but de favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans. Sous l'égide des collectivités territoriales, des services de l'Etat, d'associations d'insertion pour les jeunes et de partenaires économiques et sociaux, une équipe dynamique, professionnelle et investie accompagne ceux qui font la demande de concrétiser leur projet.

Pour permettre de construire son parcours personnalisé d'insertion sociale et professionnelle, l'offre de service de la MLSL est diversifiée :

- Orienter le jeune vers des centres médico-sociaux pour une visite médicale, un bilan de santé, vers des lieux de soins, d'information et de prévention pour un entretien d'écoute,
- L'informer sur les aides, les dispositifs et le droit au logement, mettre en relation avec les instances d'hébergement d'urgence, aider au montage de dossier pour trouver une place d'hébergement (Foyer de Jeunes Travailleurs ou autres)
- L'informer sur les programmes d'aides à la mobilité (déplacements pour un entretien d'embauche, une visite médicale, un stage, le premier mois d'emploi ou de formation), mais aussi sur la mobilité transnationale (formation, emploi à l'étranger et soutien au départ individuel),
- Mobiliser l'ensemble de l'offre de services dans le cadre du PACEA, parcours contractualisé d'accompagnement vers

l'emploi et l'autonomie, nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes d'une durée maximale de 24 mois consécutifs (contrats aidés, parrainage, service civique, parcours d'orientation professionnel individuel...),

- Signer un contrat Garantie Jeunes avec ceux motivés pour s'intégrer professionnellement mais n'ayant ni en emploi, ni en formation et n'étant plus à l'école,
- Contribuer à l'élaboration d'un nouveau projet professionnel grâce à un bilan de compétences si le parcours scolaire ou l'expérience professionnelle ne correspond plus aux attentes.

Une question, une demande ? N'hésitez pas : contact@mlseinetloing.fr ou 01.64.28.51.58

Corinne Rousteau



Ouverture du portail des Médiathèques du Pays de Nemours

La Communauté de communes et les bibliothécaires bénévoles du territoire ont le plaisir de vous annoncer la mise en ligne du portail commun des médiathèques du Pays de Nemours. Cette nouveauté s'inscrit parmi les premières actions du réseau de lecture publique, une compétence de la Communauté de communes du Pays de Nemours.

Ce tout nouveau site Internet <https://mediatheques.paysdenemours.fr> centralise les ressources du réseau des médiathèques d'Amponville, Buthiers, Faÿ-lès-Nemours, Larchant et Villiers-sous-Grez.

Il permet à tous, en quelques clics sur l'ordinateur, de connaître l'ensemble des documents disponibles dans les bibliothèques du réseau, les nouveautés et les coups de cœur des bibliothécaires ainsi que d'être informés des activités pro-

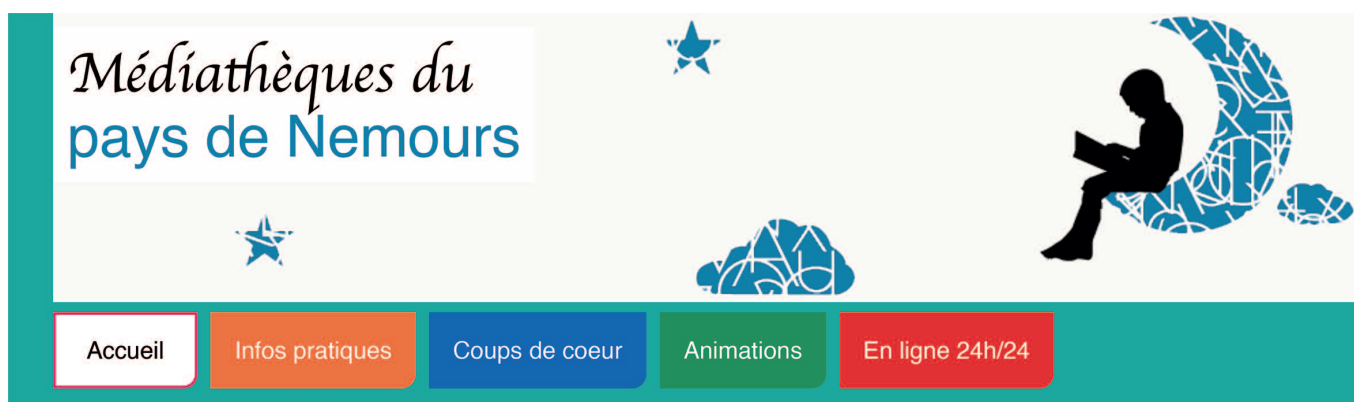
posées : animations, rencontres, conférences, projections...

L'accès à l'espace adhérent est réservé aux abonnés des bibliothèques partenaires. Il permet de réserver en ligne livres, DVD ou CD de la bibliothèque de l'adhérent et de prolonger ses emprunts.

En pratique, il suffit à l'abonné de demander son code d'accès à sa bibliothèque. Toute nouvelle inscription donnera automatiquement accès à l'espace adhérent et aux ressources proposées.

Les bibliothécaires du réseau sont à votre disposition, si besoin, lors de vos premières connexions au nouveau site.

Christine Martin-Migliorelli



Médiathèques du pays de Nemours

Accueil | Infos pratiques | Coups de coeur | Animations | En ligne 24h/24

Coin lecture

Comme chaque année depuis son ouverture, le budget alloué par la commune a permis de commander de nouveaux livres pour le Point Lecture.

Afin de satisfaire un maximum d'usagers, la prise en compte des demandes de lecteurs, la recherche de la diversité (des auteurs, titres et sujets traités) ainsi que leur bonne critique dans la presse, ont présidé au choix des livres.

Voici un petit aperçu des titres commandés,

D'abord des ouvrages pour adultes :

● Romans

- Ce qu'il faut de nuit de Laurent Petitmangin (qui fera prochainement l'objet d'un coup de coeur)
- Le crépuscule et l'aube de Ken Follett
- La famille Martin de David Foenkinos
- Histoires de la nuit de Laurent Mauvignier
- Nature humaine de Serge Joncour (Prix Fémina)
- Nickel boys de Colson Whitehead (Prix Pulitzer 2020)
- Yoga d'Emmanuel Carrère

● Essais et documents

- Roy Cohn, l'avocat du diable : l'homme qui a tout appris à Donald Trump de Philippe Corbé
- Je me lance dans la permaculture en 10 leçons de Catherine Delvaux
- Le grand livre du potager sans pesticides d'Elisabeth Jullien
- D'un monde à l'autre de Frédéric Lenoir et Nicolas Hulot

● Bande dessinée

- L'arabe du futur t.5 de Riad Sattouf

Pour les plus jeunes :

● Albums et contes

- L'échappée du chimpanzé de Léo Timmers
- Moi, j'ai peur du loup d'Emilie Vast
- Je te croquerai de Lucy Cousins

● Bande dessinée

- Un cowboy dans le coton (Lucky Luke) de Jul et Achdé (d'après Morris)
- L'esprit des chevaux (Yakari) de Derib

● Documentaires

- Pourquoi les feuilles sont oranges en automne ? Et plein de questions sur les saisons de Joséphine Sauvage
- Copain des chiens de Serge Simon

● Romans (dont quelques titres plus particulièrement destinés aux lecteurs débutants ou souffrant de dyslexie*)

- La street : 3 volumes de Cécile Alix
- Les aventuriers des jeux vidéos* de Geneviève Guilbaud
- Brune* de Timothée de Fombelle
- Noël au pic du Putois (Géronimo Stilton)

Et pour les adolescents :

- Nous sommes l'étincelle de Vincent Villeminot
- J'atteste : contre la barbarie poème d'Abdellatif Laâbi
- Guide du mieux vivre ensemble : ma laïcité, ma religion, mon identité de Patrick Banon

Bien d'autres titres encore attendent les lecteurs...

Ils apparaîtront prochainement sur la page d'accueil du portail des Médiathèques du Pays de Nemours (rubrique "Nouveautés") ainsi que sur le catalogue, accompagnés d'un résumé.

Enfin, le compte Facebook de Faÿ-les-Nemours propose régulièrement les Coups de coeur des bibliothécaires du Point Lecture et la petite équipe de bénévoles qui fait vivre ce lieu espère vous donner l'envie de lui rendre prochainement visite et de découvrir tout ce qui n'apparaît pas dans cet article, faute de place...

A très bientôt donc !

Christine Martin-Migliorelli



Pas d'animations sous confinement

Du fait des mesures sanitaires renforcées dues à la 2ème vague du covid-19, la quasi-totalité des manifestations prévues n'a pu être assurée : pas de tournoi de foot, pas de brocante à Faÿ, pas de Journées du patrimoine, pas de fête d'Halloween pour les enfants, pourtant joliment prévue par le Point Lecture Multimédia et le centre équestre la Coulée aux chevaux avec promenade dans le village et distribution de bonbons, pas d'expo photo, pas de cyclo-cross, pas d'animation d'ALA pour le Noël des enfants...

Une très grande déception pour nous tous !

Les associations locales et le Conseil municipal restent motivés pour organiser à nouveau de belles manifestations dès que cela sera autorisé.

Martine Paroissien

Association Loisirs Amitiés... en sommeil

Cette année, quasiment toutes nos activités ont été mises en sommeil par la force des choses... mais nous gardons le moral et espérons reprendre nos activités dès que possible. Pendant la période de déconfinement, le club de marche avait repris ses bonnes habitudes les lundis et vendredis matin avec rendez-vous à 9h au parking du stade.

Cet automne, notre association avait participé à la marche contre la mucoviscidose le dimanche 27 Septembre.

Quatre courageux avaient bravé la pluie pour rallier Faÿ à Souppes-sur-Loing par les chemins de traverse.

Pour reconforter nos anciens, nous leur distribuerons, comme les années précédentes, un petit présent juste avant les fêtes.

Prenez soin de vous et de ceux qui vous sont chers et passez de belles fêtes de fin d'année. Nous espérons vous retrouver en pleine forme en 2021 !

Sophie Borrega



UN CLIC

Club de photographes

Faÿ-lès-Nemours

www.un-clic.fr

Photos... à distance

Le club photo Un-Clic continue ses activités malgré la covid qui nous touche tous.

Le premier confinement nous a fragilisés ; nous ne sommes aujourd'hui que cinq membres actifs contre neuf l'an passé.

Pour continuer à vivre notre passion et partager nos photos à distance, nous participons aux concours hebdomadaires « confinement » mis en place par la Fédération de Photographie Française (FPF) avec un thème différent chaque semaine.

Faute d'avoir pu exposer, comme l'an passé, nos photos à la mairie de Faÿ durant le week-end des 7 et 8 novembre derniers et vous entendre les commenter, nous avons mis en ligne cette exposition virtuellement sur la page Facebook du club. N'hésitez pas à vous connecter !

Carine Redon

Une nouvelle association à Faÿ

Le Conseil municipal, souhaitant préserver et développer le cadre naturel de notre village, avait lancé un appel pour élaborer un projet éco-citoyen occupant le pré communal du Carrouge.

Des habitants de Faÿ ayant répondu présents se sont réunis fin octobre avec les élus sur le pré de Carrouge, afin que le projet se concrétise. Ce fut une rencontre intéressante entre une dizaine de personnes fourmillant d'idées, ce qui a tout naturellement fait naître le besoin de créer une association pour fédérer les divers projets de développement des écosystèmes naturels et permacoles et pour être l'interlocuteur auprès de la mairie.

L'association « Les Jardins du Carrouge » vous propose de venir la rejoindre afin de partager avec vous cet espace du pré communal du Carrouge, mis à la disposition de tous par la commune. Dans un premier temps, un atelier jardins potagers vous proposera un espace de culture qui sera préparé cet hiver par les bénévoles de l'association. Sur cet espace de culture, vous pourrez bénéficier de zones qui vous seront dédiées. Au fil du temps et des saisons, nous souhaitons pouvoir développer et vous proposer d'autres ateliers, ayant toujours pour objectif le partage et la réconciliation entre la nature et la société.

Nous espérons donc vous voir nombreux et motivés à nous rejoindre pour échanger et partager vos idées afin de mettre en valeur ce bel endroit.

Contact : lesjardinsducarrouge@mail.fr

Benjamin Voiseux

Chasse : des battues nécessaires contre la prolifération des sangliers

Le 4 novembre, M. Thierry Coudert, Préfet de Seine-et-Marne, a pris un arrêté autorisant la réalisation de battues spécifiques afin de limiter les dégâts sur les cultures et les forêts. Cette dérogation a pour objet de limiter la prolifération des sangliers durant le confinement.

Depuis cette date, un certain nombre de sangliers ont pu être abattus, à la satisfaction des agriculteurs et des automobilistes.

Jacky Carreras



Des Faÿssiens remarquables

La monographie de Faÿ, disponible auprès de notre association Histoire et Archéologie, nous a permis de découvrir toutes les célébrités de la commune au cours des siècles. Plus récemment, d'autres personnalités dont on pourrait se souvenir, ont habité Faÿ.



Le docteur **Victor Pasquet** naquit en 1871 dans la ferme de Laveau sur le mur de laquelle un panneau à sa mémoire a été scellé. Le souvenir de sa sollicitude envers la souffrance humaine fut tel qu'une souscription publique finança la pose de son buste à Nemours près du Champ de Mars.

Charles Voilqué fut maire de Faÿ d'octobre 1928 à juillet 1941. C'est au cours de sa mandature que l'électricité arriva à Faÿ et que l'on installa l'eau courante. L'inauguration officielle eut lieu le 3 juin 1934. Cette installation permit de créer un corps de sapeurs-pompiers. On trouve encore à certains endroits de notre commune des bouches d'incendie datant de cette époque.

Lucien Patron, dont le frère aîné Camille figure sur le monument aux morts, était resté célibataire. Il a exploité la ferme d'abord avec ses parents, puis tout seul. Fort adroit manuellement, il avait une petite forge et faisait de petites réparations pour ses voisins. Un autre agriculteur de la

commune possédait une batteuse actionnée par une machine à vapeur ; il fallait une dizaine d'hommes pour la faire fonctionner ; lui étant chargé de veiller à son bon fonctionnement, il arrivait toujours avant les autres pour allumer le feu afin que la pression soit suffisante pour mettre la batteuse en route.

Cet homme fut le dernier vigneron de la commune. Sa vigne se situait en haut de la rue de Château-Landon. Tant qu'il fût valide, il entretint ; chaque année, aidé de quelques amis, il faisait les vendanges.

Arrivé à la retraite, il devient garde-champêtre. Ses fonctions étaient de veiller au bon fonctionnement du réseau d'eau et d'être le lien entre le maire et les Faÿssiens. Il parcourait alors la commune sur son vélo pour porter les avis de la mairie ou faire des annonces sur son tambour. A l'époque, la mairie était ouverte deux soirs par semaine. L'hiver, il arrivait longtemps avant le secrétaire afin d'allumer le poêle à bois. Cet homme très apprécié s'est éteint discrètement en 1983.

Chacun selon ses qualités peut être utile aux autres citoyens.

Bernard Brun

Inauguration de l'eau et de l'électricité en 1934



La parole à nos entreprises locales

BRNP préparation

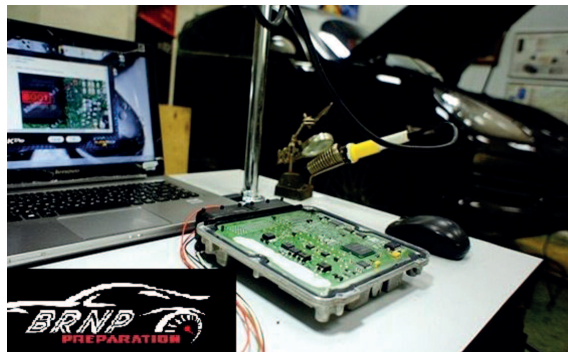
Technicien diplômé d'état en électronique et passionné d'automobile, j'ai créé à Fay, il y a bientôt deux ans, mon auto-entreprise spécialisée dans l'électronique automobile, le diagnostic de pannes et l'optimisation moteur.

Polluer moins tout en payant moins cher, c'est possible en convertissant son véhicule essence à l'éthanol ; rouler à l'éthanol permet de diviser sa facture carburant de moitié au minimum. « Booster » son véhicule, c'est aussi possible, autant sur diesel que sur essence.

Pour ces types d'intervention encadrés par la loi et appelés communément reprogrammation moteur stage 1, 2, 3, E85, je n'utilise que du matériel original, garanti et aux dernières mises à jour. Initialement spécialisé dans le véhicule haut de gamme d'origine allemande, j'interviens désormais sur tous types de véhicule, de la Clio 1 à la Rolls Royce.

Réparations de compteur, de filtres à particules, d'airbags, antidémarrage, ou encore double de clés complètent mon offre. Le pôle mécanique de l'entreprise, de l'entretien courant à la panne lourde, est depuis peu opérationnel.

Benjamin Boer



Tribune libre à ... Gilbert Pavie

Parmi les bonheurs qu'heureusement la vie réserve, il y en a un que je savoure particulièrement, celui d'entendre s'exprimer certains, amis, relations, inconnus parfois, avec lesquels d'emblée je me sens bien, presque en symbiose. Ce sentiment, je l'éprouve quel que soit le registre dans lequel ceux qui le provoquent s'expriment. Ce que j'aime, ce sont ceux qui parlent de choses graves ou importantes avec légèreté, sans se prendre au sérieux, bref... ceux qui ont de l'esprit.

Avoir de l'esprit, quel plaisir ! Quelle image magnifique ! L'esprit n'a rien à voir avec l'humour, tout aussi précieux et nécessaire certes, mais d'un autre ordre. L'humour donne à rire ou à sourire, l'esprit donne à réfléchir. J'aime l'esprit de ceux qui accordent aux mots leur juste poids de réflexion, leur sens véritable, leur vraie place. On peut jouer aussi avec les mots sans faire de sémantique ; car au fond ce qui compte, c'est plus le fond que la forme ; quoiqu'un fond sans forme, c'est informe, creux et vide ; mais une forme sans fond, c'est aussi creux et vide ; par contre si la forme n'est pas là, on touche le fond. Il peut y avoir plusieurs formes pour atteindre le fond et certains le font très bien. En réalité pour aborder le fond, il faut être en forme...

J'aime l'esprit de ceux qui établissent ou rétablissent les distances et les rapports exacts entre les êtres, les idées et les événements.

J'aime ceux qui ne sont pas ou pas tout à fait dupes d'eux-mêmes.

J'aime ceux qui savent l'importance d'un sourire, d'un trait d'esprit.

Il ne s'agit pas nécessairement de brio, d'intelligence, de culture, de talent ou d'éloquence ; in fine, cet esprit dont je parle est fait de nuance, de subtilité, de mesure et d'harmonie... rien que pour le plaisir !

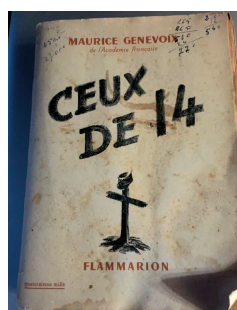
Gilbert Pavie

Cérémonie du 11 novembre

Exceptionnellement cette année, la commémoration de l'Armistice, signant la fin de la 1^{ère} Guerre mondiale, ne s'est déroulée qu'en présence du maire, des adjoints et conseillers municipaux. Les noms de tous ceux morts pour la France depuis 1914 inscrits sur notre Monument aux Morts ont été lus à haute voix, ainsi que les noms de ceux tombés au champ depuis l'an passé.

À l'échelle nationale, cet événement était marqué par l'entrée de Maurice Genevoix au Panthéon, emmenant avec lui "Ceux de 14".

Martine Paroissien



Participation citoyenne

Actuellement, seize référents communaux bien répartis sur l'ensemble du village contribuent à ce dispositif qui permet de rassurer la population en luttant contre le sentiment d'insécurité, encadré par la Gendarmerie de Château-Landon et fondée sur la solidarité de voisinage visant à participer à sa propre sécurité dans son cadre de vie.

Christian Peutot

Recensement citoyen

Ce recensement est obligatoire à partir de 16 ans à la Mairie du domicile ou sur le site Internet : www.service-public.fr.

Personnes concernées

Doivent participer obligatoirement aux opérations de recensement : Les français dès l'âge de 16 ans ainsi que les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans (conformément à l'article R.*111-2 du Code du Service National).

Peuvent participer volontairement aux opérations de recensement, dès l'âge de 16 ans, les jeunes gens ayant la faculté de répudier ou de décliner la nationalité française (conformément à l'article R.*111-3 du Code du Service National).

Entre 16 et 18 ans, la déclaration de recensement peut être effectuée par le représentant légal. Il en est de même pour les majeurs incapables.

La Nationalité française doit être clairement établie pour que Monsieur le Maire puisse procéder au recensement. Si tel n'est pas le cas, les jeunes gens doivent être avisés qu'ils ne pourront être recensés et en règle vis-à-vis de cette première obligation du service national que lorsqu'ils apporteront la preuve de leur nationalité.

Période de recensement

Tous les français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant (en application de l'article R.*111-1 du Code du Service National).

Les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser entre la date à laquelle elles ont acquis la nationalité française ou celle à laquelle cette nationalité leur a été notifiée et celle marquant la fin du 1er mois qui suit l'une ou l'autre de ces dates (conformément à l'article R.*111-2 du Code du Service National).

Les personnes qui bénéficient de la faculté de répudier la nationalité française (conformément aux articles 18-1, 19-4 et 22-3 du Code Civil) ou de la décliner (conformément à l'article 21-8 de ce même code) et ceux qui n'y ont pas renoncé, doivent se faire recenser, au plus tard, dans le mois qui suit leur 16ème anniversaire.

Les français non recensés dans les délais légaux peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans en effectuant volontairement la démarche du recensement.

Se présenter en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public muni :

- D'une Carte Nationale d'Identité en cours de validité.
- Du Livret de famille.

Christian Peutot

Urbanisme

Certificat d'urbanisme (a) d'information :

Le CUa indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

CUa 077.178.20.00004 : Sise 29 rue Grande.

CUa 077.178.20.00005 : Sise 15 rue de l'Eglise.

CUa 077.178.20.00006 : Sise 29 rue Grande.

CUa 077.178.20.00007 : Sise 20 rue de l'Eglise.

CUa 077.178.20.00008 : Sise Le Clos des Raves.

CUa 077.178.20.00009 : Sise Les Petits Bois.

CUa 077.178.20.00010 : Sise Les Bois de la Grande Vente.

CUa 077.178.20.00011 : Sise Le Gratte Colin.

CUa 077.178.20.00012 : Sise 17 bis Rue Grande.

CUa 077.178.20.00013 : Sise 47 Rue Grande.

CUa 077.178.20.00014 : Sise 1 Rue de Montivier.

CUa 077.178.20.00015 : Sise Lieudit Le Parc de Fay.

CUa 077.178.20.00016 : Sise Les Petit Bois.

CUa 077.178.20.00017 : Sise 9 Allée des Gâtines.

Déclarations Préalables

077.178.20.00006 : Réfection de la toiture sise 8 rue de l'Ouche à Catherine.

077.178.20.00007 : Modification de la façade principale de l'abri de jardin sise 32 rue Grande.

077.178.20.00008 : Installation de panneaux photovoltaïques sise 46 rue Grande (Dossier Refusé).

077.178.20.00009 : Mise en place d'une isolation thermique sur les façades extérieures de la maison sise 1 rue des Roches.

077.178.20.00010 : Dossier en cours d'instruction.

Permis de construire

077.178.20.00001 : Construction d'une maison individuelle sur terrain sise 17 bis Rue Grande (Dossier refusé).

077.178.20.00002 : Dossier en cours d'instruction.

077.178.20.00003 : Dans le cadre du projet New Deal couverture ciblée, SFR a été désigné comme opérateur leader pour couvrir la zone blanche de la commune de Fay-lès-Nemours. Par conséquent, l'opérateur désigné est tenu de fournir des services de radiotéléphonie mobile et d'accès mobile à très haut débit dans les conditions prévues par les autorisations, au moyen d'installation de nouveaux sites, en vue notamment d'assurer la couverture des points d'intérêt de la zone. Le projet consiste à installer un pylône mono-tube peint de 30 m de haut avec une zone technique clôturée au pied de la structure sise Lieudit Le Buisson – La Boulonnaire.

Permis de construire modificatif

077.178.14.00006-M01 : Restauration des couvertures, des charpentes et du clocher de l'église de Fay-Lès-Nemours.

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

077.178.20.00007 : Vente de la maison sise 25 bis Rue Grande.

077.178.20.00008 : Vente de la maison sise 15 Rue de l'Eglise.

077.178.20.00009 : Vente appartement sise 6 Allée des Gâtines.

077.178.20.00010 : Vente de la maison sise 29 Rue Grande.

077.178.20.00011 : Vente de l'appartement sise 6 Allée des Gâtines.

077.178.20.00012 : Vente de la maison sise 20 Rue de l'Eglise.

077.178.20.00013 : Vente du terrain sise 17 bis Rue Grande.

077.178.20.00014 : Vente de la maison sise 47 Rue Grande.

077.178.20.00015 : Vente de la maison sise 1 Rue de Montivier.

077.178.20.00016 : Vente de la maison sise 9 Allée des Gâtines.



Au revoir Gilles

L'émotion et le chagrin étaient trop forts ce lundi 20 juillet 2020. Gilles, mon copain d'enfance, était décédé tragiquement dix jours plus tôt, en une seconde, au travail, une tragédie.

Nous avons grandi ensemble. Tous les jours où nous n'étions pas à l'école, nous étions dans la cour de la ferme, à Laveau ; nos mamans nous surveillaient, chez lui ou chez moi. Les tours de vélo, puis la mobylette, puis la voiture, puis les sorties du samedi soir avec les copains : Francis, Jean-Michel, Jacques, Monique... Merci Gilles pour tous ces moments merveilleux et inoubliables, nous étions de vrais copains. Nous avons fondé chacun une famille ; nous sommes toujours restés solidaires dans notre vie.

Je voudrais dire aussi que Gilles était un très bon agriculteur ; il savait « faire pousser du blé » comme on dit. Je voudrais dire aussi que Gilles a réussi dans la vie grâce à son travail car il était courageux.

Aujourd'hui, il est parti beaucoup trop tôt ; c'est injuste.

Le vide va être dur à combler.
Je ne t'oublierai jamais, Gilles
Ton copain d'enfance.

Hugues Chantereau

État civil

Se sont unis :

- BRUANT Nicolas et CAILLEAU-PENNEL Leslie.

Nous ont rejoints :

- Julia FERNANDES, le 07/07/2020.
- Matéo MAGNIADAS, le 18/08/2020
- Pauline MIGEON, le 10/09/2020.
- Léna CHANTEREAU, le 01/09/2020

Nous ont quittés :

- M. Emery GROBOST, le 09/09/2020.
- Mme Paulette FOUCAULT Veuve CHANTEREAU, le 23/10/2020.



Église Saint Sulpice, faites un don !

Nous continuons à solliciter votre générosité et adressons nos vifs remerciements à tous les donateurs !

Téléchargez le bulletin de souscription sur www.fondation-patrimoine.org/15753

DON EN LIGNE sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/15743

DON PAR CHÈQUE à l'ordre de «Fondation du patrimoine - église de Faÿ-Lès-Nemours», à envoyer à :
Fondation du patrimoine délégation Île-de-France
8, passage du Moulinet - 75013 Paris

Collecte des sapins

FAÿ-LES NEMOURS

En face du 30 rue Grande
entre le monument et le parking

Sapins naturels uniquement
sans décorations, sans sac plastique, sans neige
artificielle ... pour qu'ils puissent être broyés et
compostés.

**DU SAMEDI 26 DÉCEMBRE 2020
AU LUNDI 18 JANVIER 2021**



Déposez votre sapin sur le point de collecte mis en place par
votre mairie ou apportez-le en déchèterie : il sera valorisé en compost.
Pour toute question | SMETOM de la Vallée du Loing | 01 64 29 35 63 | smetomvalleeduloing.fr

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée du mardi 22/12/2020
au dimanche 03/01/2021.

LE COURRIER DE FAÿ-LÈS-NEMOURS

Directeur de publication : Christian Peutot

Rédactrice en chef : Martine Paroissien

ont collaboré à ce numéro :

Hanspeter Badja, Benjamin Boer, Sophie Borrega, Bernard Brun, Jacky Carreras, Hugues Chantereau, Marie-Helene Heliot-Guindre, Isabel Maranhao, Christine Martin-Migliorelli, Claude Michault, Romain Migeon, Martine Paroissien, Gilbert Pavie, Christian Peutot, Carine Redon, Corinne Rousteau, Benjamin Voiseux

Photos : Hanspeter Badja, Christine Martin-Migliorelli, Romain Migeon, Martine Paroissien, Christian Peutot

Impression et mise en page : Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26

Dépôt légal : Décembre 2006